République Française

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20241014-DCM-2024-075-C-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

N°DCM-2024-075 C

OBJET:

FINANCES

Budget annexe assainissement

Décision Modificative n°1

Membres en exercice : 27 Membres présents : 22 Membres votants : 27 L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 8 octobre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent: néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MORIN explique aux conseillers municipaux que la commission Finances a étudié, le 30 septembre 2024, l'état des consommations de crédits réalisées depuis le 1er janvier 2024, pour le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. Au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget annexe assainissement ciaprès,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux transferts de crédits correspondants.

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20241014-DCM-2024-075-C-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024

article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
020	Dépenses imprévues (investissement)				-192 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques - station d'épuration	86			52 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	94			90 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation					- 50 000,00
023	Virement à la section dinvestissement		- 50 000,00			
61523	Entretien et réparations réseaux		50 000,00			
	TOTAL		-	-	- 50 000,00	- 50 000,00

Ainsi délibéré le 14 octobre 2024

Le Maire, Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

Le: 17 N

1 7 OCT. 2024

Et dépôt en Préfecture Le : 1 7 OCT. 2024 Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.